

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Tarifs garderie périscolaire – année scolaire 2017-2018

L'an deux mil dix-sept,
Le dix-neuf mai à vingt heure,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme Pascale PINGUET, Maire.

Etaient présents : Mme Pascale PINGUET – Mme Valérie LAGILLE - M. Roger BOUCHAÏB – M. Daniel CARADEC - Mme Michèle BILLARD-GUEHRING - Mme Sophie LEBOURGEOIS – Mme Luce FARE - Mme Geneviève POMMEREAU – Mme Marie-Thérèse CORNICHON - M. Ludovic REDON - Mme Marie-Christine REMOUÉ-MASSON - M. Frédéric COMBE - Mme Christelle TZOTZIS – M. Stéphane CHABIN – M. Sébastien BAUDEMONT.

Etaient excusés : M. Gilles GOURTAY (*pouvoir à M. Roger BOUCHAÏB*) – Mme Danielle BAILLET (*pouvoir à Mme Michèle BILLARD-GUEHRING*) - M. Daniel CARROUÉ – Mme Cristèle VIEZZI (*pouvoir à Mme Geneviève POMMEREAU*) – Mme Florence GUIGNON.

Etaient absents : M. Jean-Marie BARDU – M. Vincent MATIGNON - M. Gabriel MORO.

Secrétaire de séance : Mme Valérie LAGILLE.

Convocation :
12/05/2017

Date d'affichage :
12/05/2017

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 18

Acte rendu exécutoire après
envoi en Sous Préfecture

Le : **23 MAI 2017**

Et publication ou notification
23 MAI 2017

Du :

Mme le Maire rend compte du bilan de l'accueil périscolaire qui s'adresse aux élèves des écoles maternelle et élémentaire.

Pour la période scolaire septembre 2016 – mars 2017, soit 7 mois de fonctionnement, le bilan s'établit ainsi :

- 143 enfants inscrits dont 80 enfants ont fréquenté régulièrement la garderie
- la moyenne de fréquentation journalière est la suivante :

2016/2017		2015/2016	
Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire
6 enfants le matin	22 enfants le matin	8 enfants le matin	15 enfants le matin
13 enfants le soir	22 enfants le soir	11 enfants le soir	16 enfants le soir

• Dépenses totales pour cette période :

- Frais de personnel	44 353.44 €
- Autres dépenses – goûters	871.03 €
TOTAL	45 224.47 €

• Participations des parents : **22 994.83 €**

Soit une charge restant à la commune au titre de la période considérée de 22 229.64 €, soit 3 175.66 € par mois.

Les tarifs appliqués en 2016/2017 étaient les suivants :

ECOLE MATERNELLE

<u>Quotient familial</u>	Tarif Accueil du Matin 7 h 00 – 9 h 00	Tarif Accueil du Soir dont goûter 16 h 30 – 18 h 30
de 0 à 750 €	2.12 €	3.18 €
Entre 751 € et 1000 €	2.75 €	3.82 €
Supérieur à 1001 €	3.61 €	4.67 €

ECOLE ELÉMENTAIRE

<u>Quotient familial</u>	Tarif Accueil du Matin 7 h 00 – 8 h 30	Tarif Accueil du Soir ECOLE ELEMENTAIRE goûter non prévu 16 h 30 à 18 h 30
De 0 à 400 €	2.12 €	gratuit
de 401 à 750 €	2.12 €	3.18 €
Entre 751 € et 1000 €	2.75 €	3.82 €
Supérieur à 1001 €	3.61 €	4.67 €

Il est proposé d'augmenter de 2 % les tarifs de garderie.

Concernant l'école élémentaire :

Pour pallier à la suppression de l'aide aux devoirs qui s'effectuait au Local la Rivière, la commission scolaire propose de maintenir la tranche pour les familles dont le quotient familial est entre 0 et 400 €. Pour ces familles, l'accueil du soir sera gratuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

MAINTENIR la tranche de tarif pour les familles dont le quotient familial est compris entre 0 et 400 €.

DÉCIDE d'autoriser Mme le Maire à augmenter les tarifs de la garderie périscolaire de 2% pour la rentrée 2017/2018.

DÉCIDE d'appliquer les tarifs suivants pour l'année scolaire 2017/2018 :

ECOLE MATERNELLE

<u>Quotient familial</u>	Tarif Accueil du Matin 7 h 00 – 8 h 30	Tarif Accueil du Soir ECOLE MATERNELLE : y compris goûter 15 h 45 à 18 h 30
De 0 à 750 €	2.16 €	3.24 €
Entre 751 € et 1000 €	2.80 €	3.89 €
Supérieur à 1001 €	3.68 €	4.76 €

ECOLE ELÉMENTAIRE

<u>Quotient familial</u>	Tarif Accueil du Matin 7 h 00 – 8 h 30	Tarif Accueil du Soir <u>ECOLE ELEMENTAIRE</u> goûter non prévu 16 h 30 à 18 h 30
De 0 à 400 €	2.16 €	gratuit
de 401 à 750 €	2.16 €	3.24 €
Entre 751 € et 1000 €	2.80 €	3.89 €
Supérieur à 1001 €	3.68 €	4.76 €

DIT que l'accueil du matin s'effectuera à partir de 7h jusqu'à 8h30 pour les deux écoles.

DIT que l'accueil du soir se déroulera ainsi :

- **ECOLE MATERNELLE :**
Garderie de 15h45 à 18h30

- **ECOLE ELEMENTAIRE :**
Pour l'école élémentaire, la garderie périscolaire se déroulera de la manière suivante :
 - de 16 h 00 à 16 h 30 : récréation
 - de 16 h 30 à 17 h 30 : aide aux devoirs
 - de 17 h 30 à 18 h 30 : garderie périscolaire

DIT que tout dépassement d'horaires sera facturé à la famille au coût réel, et par enfant, soit :

- 31 € 60 de l'heure majorée charges comprises
- 7 € 90 pour tout ¼ d'heure entamé

SOUHAITE qu'une Commission scolaire soit programmée pour évoquer le volet organisationnel. Celle-ci est particulièrement attendue compte tenu de l'évolution des TAP (Temps d'activités périscolaires) évoqués par le nouveau Gouvernement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Et ont les membres présents signés au registre.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Pascale PINGUET

Le 22 mai 2017



